

FORMATIONS 2011



La VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

L'ETSUP
8, villa du Parc Montsouris
75014 PARIS

Etablissement privé
d'enseignement
technique supérieur
reconnu par l'Etat

N° de certification :
9910 AR 451

N° SIRET :
784 281 099 00027

APE : 8559B

N° de déclaration d'existence :
11750111975

Qualification de 1999
renouvelée par l'OPQF
en 2007

Responsable de la
VAE à l'ETSUP :
Mme Dominique DEPINOY

Contacts :

01 44 16 85 85
dominique.
depinoy@etsup.com



La VAE à l'ETSUP

L'accompagnement en Validation des Acquis de l'Expérience suppose une croyance dans le potentiel humain, dans la capacité de chacun à participer à la valorisation des pratiques professionnelles et des ressources mobilisées vers ses activités. Le mode de communication - accompagnateur et accompagné - prend appui sur une relation d'estime réciproque, de respect des compétences, de solidarité vers une production écrite à fournir, et de confiance mutuelle (dans la guidance vers une qualification).

Le dispositif méthodologique mis en place a pour finalité de proposer un espace-temps permettant aux candidats de se réapproprier leur vie professionnelle, de la formaliser, la mettre en travail et de la faire naître de façon plus affirmée.

Il articule en alternance deux niveaux de relations :

- ◆ **des relations individuelles**, centrées sur le candidat en tant que sujet et auteur de son projet professionnel et de validation de son expérience personnelle, et professionnelle. Le plaçant auteur de cet espace-temps.
- ◆ **des relations collectives**, favorisant une reconnaissance mutuelle des expériences exprimées, communiquées... et développant un sentiment de solidarité et une mutualisation des ressources rassemblées et partagées entre les membres du groupe de candidats.

Si l'ETSUP a élaboré un dispositif méthodologique de base sur le principe de l'alternance individuel / collectif, celui-ci tient également compte du respect d'un espace temps et d'un soutien adapté à la production écrite de ses activités sur un mode réflexif (Dépino, 1999). « *Se mettre en écriture* » demande un positionnement spécifique, une relation à l'écrit particulière qui est d'une inscription volontaire et personnelle, indépendante d'une méthode. Celle-ci ne peut que s'adapter aux groupes, aux diplômes visés, aux publics concernés, aux personnes plus ou moins engagées.

C'est pourquoi, une adaptation en processus, du dispositif méthodologique s'effectue dans l'espace-temps prévu avec les candidats et leurs employeurs,

Les formations proposées par la VAE à l'ETSUP

CAFDES (ARIF-ANDESI)
 CAFERUIS
 CIP
 Conseiller du travail
 DEAF
 DEASS
 DEES
 DEETS
 DEIS
 TISF

Retrouvez l'ensemble des prestations proposées par l'ETSUP sur

www.etsup.com



La VAE



ECOLE SUPERIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

Rappel des textes :

La validation des acquis de l'expérience est définie dans la loi 2002-73 du 17 janvier 2002.

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles... »

« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale requise ne peut être inférieure à trois ans... »

INFORMATIONS GENERALES

La date de remise des livrets 2 est fixée par la DRASS de la région d'habitation.

L'accompagnement prévu dans le cadre du dispositif de droit commun est de **24h00**. Il peut être augmenté selon la demande de la personne entrant dans le dispositif.

L'accompagnement se réalise dans le cadre de travaux de petits groupes et en suivi individuel.

Les personnes inscrites en VAE disposent de l'ensemble des prestations offertes par l'ETSUP : centre de documentation, salle informatique...

Les principales étapes d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience

- Demande de livret 1 (recevabilité)
- Dépôt du livret 1 (recevabilité)
- Notification de recevabilité
- Accompagnement / Constitution du livret 2
- Dépôt du livret 2
- Examen du livret 2
- Entretien avec un jury
- Décision du jury VAE



ECOLE SUPERIEURE
DE TRAVAIL SOCIAL

ATTENTION !!!

La VAE du diplôme de conseiller du travail fait l'objet d'une démarche d'inscription particulière. Nous consulter.

Un processus méthodologique dynamique



Le processus méthodologique se fixe comme priorité à l'accompagnement :

- ◆ Respecter l'individu-candidat, en tant que **sujet et auteur de son projet**. En effet, celui-ci se met dans un processus de reconstruction identitaire où les enjeux personnels sont forts. Il s'agit pour lui de faire preuve de l'expérience, de la façon dont elle a été vécue, ainsi que du niveau de maîtrise des compétences exercées. Par la démarche de validation, **le candidat pose un acte pédagogique** où il opère un retour sur lui-même, réactive et met en forme ses acquis (Leclercq, 2001). Pour le guidant, la visée est de : « mettre quelqu'un en mesure de produire quelque chose en développant ses propres moyens ». Ceci implique non seulement de respecter la personne initiatrice de sa démarche et de ses choix d'expériences, ou situations de travail, mais dans un premier temps de l'aider à repérer les référentiels tout en refusant d'être guidant-acteur ou promoteur de normalisation. Il s'agit alors de construire des dispositifs de validation (par des jurys comme par des accompagnements), non pas sur une simple vérification de la conformité à des référentiels, mais de **veiller à maintenir un processus dynamique visant de permettre aux candidats de se réapproprier véritablement tous leurs acquis**, pour eux même en premier lieu. Le collectif participe à la valorisation, la communication et la mobilisation mutuelle des ressources humaines et professionnelles.
- ◆ **Le candidat n'a pas à réapprendre ce qu'il sait déjà, mais à expliciter**. L'expérience, les acquis, ne sont pas de l'ordre des routines, puisqu'ils sont décrits et analysés dans des situations singulières, dans des contextes. Les guidants aident à la formalisation et à la communication de compétences exprimées par le candidat. Ils favorisent, dans une visée formative, l'approfondissement des réflexions sur ses pratiques et leurs analyses.

- ◆ **Le travail en collectif** se réalise de façon privilégiée à l'ETSUP par petits groupes de 4-10 personnes. Les séquences collectives participent à la formalisation, la communication et la valorisation des pratiques de chaque candidat. Elles permettent de mutualiser des informations, des réponses à des questions communes, d'échanger sur d'autres façons de penser l'action, de vivre les fonctions liées à un même métier. La connaissance d'autres secteurs d'activités, d'autres modes de relations de travail, ou d'organisation se révèlent être aussi une source d'enrichissement pour les candidats.

L'animation collective assurée par l'un des guidants ou la responsable pédagogique du groupe, s'appuie sur une dynamique de groupe favorisant la création d'échanges d'expériences, l'analyse de situations de travail, tout en veillant à l'expression respectueuse et ouverte de chacun. Le soutien dans la rédaction, l'organisation concrète pour la tenue des échéances peut être porteur d'entraide parmi les membres du groupe. La mutualisation des ressources du groupe est recherchée, par la constitution et le partage de documents de travail sur des termes clés du référentiel, des concepts communs. « *Il n'est de sens cognitif que s'il y a conceptualisation et, plus il y a conceptualisation, plus il y a connaissance* ». (Morin, 1991)

Un glossaire ETSUP de termes usités dans le secteur social peut servir de document de base à compléter par le groupe. Ce travail propose ainsi la constitution d'une certaine solidarité dans une démarche dont la base est personnelle et singulière. Le groupe sert alors de soutien et complète l'accompagnement plus individualisé réalisé par rendez-vous.

A ce titre l'alternance des séquences a son intérêt dans cet accompagnement vers la production et la valorisation des expériences.



L'accompagnement en quelques mots

La visée de l'accompagnement à la VAE de l'ETSUP :

L'ETSUP propose aux professionnels souhaitant être accompagnés dans la réalisation du livret 2 de les aider dans leur projet de certification. Il vise à ce que ces professionnels puissent au mieux :

- ◆ comprendre les implications de cette démarche VAE,
- ◆ se positionner dans leur parcours de professionnalisation,
- ◆ réaliser un travail d'écriture réflexive de leurs pratiques situées dans leur environnement.

Les principes de l'accompagnement :

Ils se situent à plusieurs niveaux, et cherchent à permettre aux professionnels engagés dans la démarche de :

- ◆ **préciser** les besoins en accompagnement, affiner le projet de validation des expériences, aider au positionnement professionnel, et être soutenu dans la démarche entreprise,
- ◆ **recevoir** un accompagnement dans le sens d'un « cheminement avec », mais qui prend en compte également les référentiels attendus dans la certification du diplôme visé,
- ◆ **formaliser et de communiquer** par écrit et par oral ses expériences d'activités professionnelles et/ou bénévoles, à l'occasion de séquences collectives complétées de rencontres individuelles et de retour de lectures des écrits qu'il produits,
- ◆ **bénéficier** d'une méthodologie d'accompagnement à la VAE alternant travail en sous groupes et guidances individuelles dans une méthode d'accompagnement mise en place par l'ETSUP depuis plusieurs années.

L'organisation pédagogique de l'accompagnement se répartit ainsi :

- ◆ Quatre à cinq séquences collectives de 3 heures (selon les diplômes) présentant le cadre, les orientations et la méthode de travail à envisager. Lors de ces séances la dynamique du groupe aide au positionnement et à la valorisation des expériences, elle permet aussi un retour pluriel sur soi (2 séquences en début d'accompagnement, et une enfin pour préparer l'oral). Les attendus des différentes parties du livret 2 sont abordés au fur et à mesure des séquences et complétés éventuellement d'apports formatifs adaptés au groupe et au diplôme.
- ◆ Dix heures de rencontres individuelles de une à deux heures chacune (selon les diplômes) avec un guidant-accompagnateur aident à formaliser et à mettre en lien les activités et expériences de travail singulières du candidat. Des retours explicatifs sur les écrits et un soutien de la démarche entreprise aident à la finalisation du livret 2. Les séquences individuelles se répartissent sur la base d'un travail préparatoire de la part du candidat, acteur de la démarche. Les échanges se basent sur ses questions, commentaires et conseils de l'accompagnement vis-à-vis de la communication écrite et orale.
- ◆ Une à deux heures de réunion post-VAE basées sur les résultats prononcés par le jury final et sur les suites envisagées dans le cadre de cette démarche de validation du diplôme.

Une démarche personnelle



Si elle permet l'obtention totale ou partielle d'une qualification, la VAE ne remplace pas la formation. Il est donc nécessaire que chaque personne désireuse de s'inscrire dans une démarche de validation des acquis de l'expérience s'interroge sur son parcours, sur la pertinence et l'intérêt d'obtenir une qualification par la voie de la VAE plutôt que par celle de la formation dite « traditionnelle ».

La démarche de Validation des Acquis de l'Expérience est une démarche individuelle. Elle s'appuie sur un parcours de vie, une expérience, des analyses propres à chaque candidat. Le centre de formation qui les accompagne tout au long de cette « aventure » a pour mission de les aider dans cette démarche, de leur offrir des espaces méthodologiques leur permettant de travailler, de mettre en sens et de formaliser leur expérience passée et présente. Mais, contrairement à une formation traditionnelle, les savoirs sont censés être acquis par le candidat lui-même. C'est donc la nature même des expériences, le niveau de savoirs, la qualité des analyses qui seront évalués par le jury final et qui permettront au candidat d'obtenir tout ou partie du diplôme visé.

Quelques candidats s'expriment sur la VAE

« Quand vous avez terminé ça (la démarche de VAE), vous ne travaillez plus de même manière ; vous allez revisiter toutes vos façons de travailler et c'est vraiment très enrichissant, rien que ça ! »



« Cet exercice d'auto évaluation, d'introspection au regard de mes fonctions actuelles m'a fortement intéressé. La réflexion engagée, en lien avec les compétences requises pour exercer les fonctions d'encadrant et les activités décrites, m'a confortée dans mes acquis. Elle m'a également encouragée et fait progresser dans ce qu'elle entraîne de remise en question au niveau professionnel, dans un souci constant d'adapter et d'améliorer ma pratique. »

« Pour conclure, je dirais que l'exercice accompli au travers de cet écrit m'encourage dans ma voie professionnelle. Le poste que j'occupe actuellement répond à mes attentes dans ce qu'il insuffle d'autonomie, d'initiatives, de responsabilités, de créativité et beaucoup reste encore à faire. Néanmoins, la stimulation intellectuelle générée par l'élaboration de ce livret, me fait réfléchir sérieusement à la poursuite de mes études par le biais, peut-être, de la préparation du Diplôme d'Etat... »

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription



CONTACTS :
Mme Dominique DEPINOY
01 44 16 85 85
dominique.depinoy@etsup.com

Pour la VAE du DEAF, contacter
Mme Valérie LOZAC'H
01 44 16 85 97
valerie.lozach@etsup.com

Les candidats désirant s'inscrire dans une démarche d'accompagnement VAE doivent fournir un dossier comprenant :

- ⇒ copie de la notification de recevabilité du livret 1
- ⇒ copie du livret 1
- ⇒ la fiche de renseignement jointe
- ⇒ la fiche de prise en charge financière jointe ou l'imprimé demandé par l'OPCA (UNIFAF, Uniformation, etc.)
- ⇒ l'autorisation de l'employeur à suivre la formation jointe
- ⇒ deux photographies
- ⇒ copie des titres et diplômes mentionnés sur le CV

Ce dossier est à renvoyer à :

Mme Dominique DEPINOY
ou Mme Emilie CATON (pour le DEAF)
L'ETSUP
8, villa du parc Montsouris
75014 PARIS





Fiche de renseignements VAE

Coordonnées personnelles	Coordonnées professionnelles
M ^{me} , M ^{elle} , M. (rayer les mentions inutiles)	
Nom :	Nom employeur :
Nom marital :	Adresse :
Prénom :	Code postal :
Date de naissance :	Ville :
Lieu de naissance :	Tel :
Pays de naissance :	Fax :
Adresse postale :	E-mail :
Rue :
Code postal	Nom du lieu de travail (si différent de l'employeur) :
Ville :
Tél. fixe :	Adresse :
Fax :
Portable :	Code postal :
E-mail :	Ville :
Accompagnement demandé	Tel. :
DEAF <input type="checkbox"/> DEASS <input type="checkbox"/> DEES <input type="checkbox"/>	Fax :
DEIS <input type="checkbox"/> DEETS <input type="checkbox"/> TISF <input type="checkbox"/>	E-mail :
CAFERUIS <input type="checkbox"/>	
Conseiller en insertion professionnelle <input type="checkbox"/>	
Diplôme de conseiller du travail <input type="checkbox"/>	

Fiche de prise en charge financière VAE



Les montants varient selon les diplômes,
le type et la durée de l'accompagnement.

Nous consulter à ce sujet.

CANDIDAT

Je soussigné(e) : M.....

sollicite un accompagnement à la VAE du Diplôme :

Les frais seront pris en charge : par moi-même par mon employeur

par un OPCA pour l'année 2011

Je demande l'établissement d'un contrat de formation : Oui Non

Les factures sont à envoyer à

Fait à, le.....

Signature :

EMPLOYEUR

Je soussigné(e) : M.....

atteste que l'entreprise, l'organisme ou l'association, ci-dessous indiqué(e) :

prend en charge les frais de formation inhérents à l'accompagnement à la VAE du **Diplôme**

et demande l'établissement d'une convention de formation : Oui Non

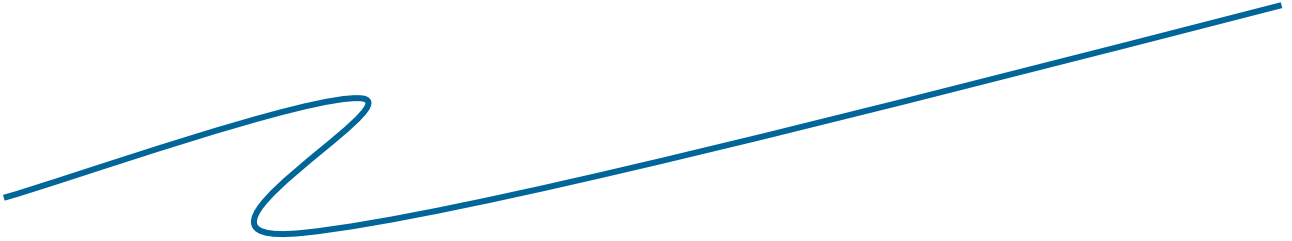
Les factures sont à envoyer à :

Fait à, le.....

Signature et cachet :



Autorisation de l'employeur à suivre la VAE



Je soussigné :

Titre :

autorise

Madame, Mademoiselle, Monsieur :

à suivre l'accompagnement à la VAE du diplôme ci-dessous :

.....

Fait à le.....

Signature et cachet de l'employeur



Pour accéder à l'ETSUP



L'ETSUP
8, villa du parc Montsouris
75014 PARIS

Par le métro : station Porte d'Orléans
Par le RER B : station Cité Universitaire
Par le tramway T3 : station Montsouris